



Appel à projet

-

Accompagnement technico-économique pour la valorisation des fruits des vergers hautes tiges

Soutenu par l'**Agence pour l'Entreprise & l'Innovation (AEI)**
dans le cadre de son plan d'actions « Filières et circuits courts 2017-2019 »



Agence
pour l'Entreprise
& l'Innovation

CIRCUITS
COURTS

Wallonie
ENTREPRISE
INNOVATION
& NUMÉRIQUE

1. Présentation du contexte

Suite à la disparition des vergers hautes tiges et de la demande croissante des consommateurs pour avoir accès aux fruits de variétés locales, le Centre de Recherche Agronomique de Gembloux (CRA-W) en collaboration avec la Fédération des Parcs naturels de Wallonie (FPNW) et le Crédal se sont associés au sein du projet Diversifruits. Celui-ci vise à structurer la filière wallonne de valorisation des fruits des vergers hautes tiges afin de renforcer la consommation et la production de fruits de terroir.

Cet appel à projet est réalisé dans le cadre du projet Diversifruits soutenu financièrement par l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI).

2. L'appel à projet

L'appel à projets vise à soutenir des initiatives économiques en vue de développer des filières locales de valorisation des fruits des vergers hautes tiges. Concrètement, les partenaires du projet proposent un accompagnement personnalisé à toutes personnes ou structures souhaitant valoriser et/ou commercialiser des produits provenant des vergers hautes tiges. Cela ne concerne donc pas la plantation, l'entretien et la récolte mais bien tous les métiers de valorisation et transformation de la production.

3. L'offre d'accompagnement proposée

Les projets seront examinés par un jury composé des partenaires du projet Diversifruits. Cinq projets seront sélectionnés sur base des critères définis au point 8.

Les cinq projets sélectionnés seront coachés par l'équipe pluridisciplinaire de Diversifruits (CRA-W, Crédal, FPNW, DiversiFerm) et bénéficieront :

- D'un accompagnement personnalisé en vue de réaliser un plan d'affaires ;
- D'une vérification de la rentabilité du modèle économique (évaluation des frais de lancement, sources de financement, établissement du seuil de rentabilité, évaluation des ventes et des prévisions de ventes, vérification de la viabilité de l'activité)
- D'un accompagnement personnalisé lié aux techniques de transformation ;
- Des formations spécifiques concernant les coopératives, la spécificité de la culture de vergers hautes tiges, les aspects juridiques de la commercialisation, le respect des normes, etc. ;
- D'une aide juridique concernant les conventions avec les producteurs/fournisseurs ;
- D'une aide à la recherche de financements.

Les lauréats seront également invités à rejoindre un réseau d'acteurs se mobilisant sur la valorisation des vergers hautes tiges (invitation aux activités, conseils techniques de professionnels et chercheurs, mutualisation et réseautage, etc.).

4. Porteurs de projet

L'appel à projets s'adresse à un public large, soit personne physique, soit une structure existante souhaitant diversifier ses produits ou démarrer avec une nouvelle gamme de produits innovants. Les porteurs de projet peuvent être des personnes physiques, des sociétés commerciales (coopératives, sprl, etc.) ou des associations.

5. Éligibilité des demandeurs

L'appel à projet s'adresse à tout type de personne ou structure localisée en Wallonie.

Ne peuvent participer à l'appel à projets, les demandeurs :

- Qui sont en état ou qui font l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou sont dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
- Qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée (c'est-à-dire, contre lequel il n'y a plus de recours possible) pour tout délit affectant leur moralité professionnelle ;
- Qui n'ont pas rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts ;
- Qui ont fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers de la Wallonie.

6. Éligibilité des activités

- Les activités doivent intégrer la valorisation de vergers hautes tiges en Wallonie ;
- Le projet doit démontrer ses capacités à trouver des sources d'approvisionnement en fruits selon une agriculture de proximité ;
- Le projet doit démontrer ses capacités à écouler ses produits selon une commercialisation en vente directe ou en circuit court ;
- Le porteur de projet doit démontrer d'une connaissance avérée de la technique de transformation retenue.

7. Durée du projet

La durée de l'accompagnement technico-économique sera variable et prendra fin jusqu'à ce que le porteur de projet pourra démontrer sa pleine autonomie. Toutefois, la durée maximale est fixée à 2 ans. Le projet d'accompagnement devra prendre fin en janvier 2020 au plus tard.

8. Mode de sélection

Les projets feront l'objet d'une analyse technique préalable par les partenaires du projet pour évaluer leur recevabilité. La sélection des dossiers sera réalisée par un jury spécialement mis

en place et qui se réserve, le cas échéant, le droit d'en auditionner les candidats. L'évaluation des dossiers se basera sur les critères et cotations repris dans le tableau ci-dessous.

Critères de sélection	Cotation
Le projet est réaliste et correspond à un modèle économique viable	De 0 à 5
Les activités du projet satisfont aux critères d'éligibilité indiqué au point n° 6 de l'appel à projets	De 0 à 4
Le projet a la capacité de perdurer	De 0 à 3
Le projet est innovant	De 0 à 2
Le projet a déjà fait l'objet d'une étude de marché	De 0 à 1
Les données économiques liées au projet sont cohérents	De 0 à 1
Le projet proposé est en adéquation avec les objectifs du projet Diversifruits (capacité physique et technique, parcours/expérience, réseau/filière, moyens financier)	De 0 à 4
Total	De 0 à 20

9. Calendrier

15 novembre 2017 : date de lancement de l'appel à projets.

15 janvier 2018 : date limite de dépôt des projets.

15 février 2018 : communication du résultat de l'appel à projets.

1 mars : notification des résultats et convention de partenariat.

10. Dépôt du dossier de candidature

Les projets peuvent uniquement être rentrés en complétant le questionnaire ci-joint.

11. Renseignements

Contactez la Fédération des Parc naturel de Wallonie via le mail benjamin.cerisier@fpnw.be ou au 0471/83.52.33

12. Dépôt du formulaire

A l'attention de Benjamin Cerisier en format pdf à benjamin.cerisier@fpnw.be pour le 15 janvier 2018 à minuit. Les projets déposés après cette date ou qui ne seraient pas complets ne seront pas examinés par le jury.